



Présidente et éducateur canin : Yolande LELEUX (06.30.15.12.37)
Trésorière et éducateur canin Shirley REDDELL (04.68.45.07.53)

REGLEMENT INTERIEUR

Formalités

Le droit d'entrée au club est de 30€ par famille.

La cotisation annuelle est fixée à 70€ pour le 1^{er} chien et 40€ pour le second.

La cotisation comprend l'assurance couvrant les éventuels accidents inhérents à la pratique de notre activité dans l'enceinte du centre.

La cotisation est annuelle est renouvelable à la date anniversaire de l'inscription.

LA PERSON N'ETANT PAS A JOUR DE COTISATION NE POURRA PAS FAIRE TRAVAILLER SON CHIEN.

Chaque adhérent doit fournir la photocopie du certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité.

Accessoires indispensables

Une laisse de +/- 1,50m

Un collier souple

Friandises de récompense

Accès et consignes sur le terrain

Avant le séance, il est recommandé de faire défouler son chien hors de l'enceinte (besoins).

Ne rentrent sur le terrain d'éducation que le conducteur et son chien.

Aucune brutalité envers les chiens n'est tolérée.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées aux séances.

Horaires des séances

L'horaire varie en fonction de la saison, en commun accord avec les responsables et les adhérents.